

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2023

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 20 février 2023

Liste des délibérations
publiée
le : 6 mars 2023

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 60
votants : 68
=====

*L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept février à 18h30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants, d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Julie Boxoën, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilly, Nadine Haudiquet, Maxime Lajeunesse, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Courcelles-au-Bois, Émilie Begyn ; de Curlu, Patrick Senez ; de Dernancourt, Sylvain Lequeux ; d'Englebelmer, Émilie Bruge ; d'Étinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Frise, Michel Randjia ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Thièvres, Carine Jouy ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon à la Q. n° 1,

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune d'Authuille, Fabrice Colson par David Choquet ; de La Neuville-lès-Bray, Benoît Dubuisson par Yves Lefèvre,

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Shanaël Berton à Laurence Catherine, Laurie Clément à Julie Boxoën, Carole Vaquette-Touré à Cathy Ribeiro-Dhéret , Cathy Vimeux à Eric Dheilly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt à Agnès Lavaquerie de Beaumont-Hamel ; d'Harponville, Christophe Lemaître à Franck Beauvarlet d'Étinehem-Méricourt ; de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood de Varennes-en-Croix ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre à Émilie Bruge d'Englebelmer ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon à Jean-Christian Ruin de Buire-sur-l'Ancre de la Q. n° 2 à la Q. n° 18.

Q. n° 1 – DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2023

Le Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2023 s'inscrit dans le cadre de la procédure réglementaire des collectivités de plus de 3 500 habitants. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Le débat d'orientation budgétaire a pour vocation de présenter les grandes lignes de la politique budgétaire pour l'année d'exercice du budget à venir tout en précisant certains points particuliers comme la gestion de la dette, l'évolution du personnel ou encore les grandes dépenses et recettes en fonctionnement et en investissement.

C'est pourquoi,

Vu l'article L.5211-36 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit que s'applique, pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus, les dispositions de l'article L.2312-1 du CGCT,

Vu l'article D.2312-3 du CGCT qui précise les informations que doivent contenir le rapport sur les orientations budgétaires des communes et EPCI,

Vu le rapport d'orientation budgétaire 2023,

Vu l'avis favorable de la commission « finances, administration générale » en date du 2 février 2023,

Considérant que la collectivité est tenue de réaliser un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant l'examen du budget,

Considérant que le vote du budget primitif 2023 sera soumis à l'examen du Conseil communautaire prévu le 3 avril 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2023, sur la base du rapport joint en annexe.

Ont signé au registre tous les membres présents.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 65 VOIX POUR, 3 ABSTENTIONS : Jean-Christian Ruin (Buire-sur-l'Ancre), Hervé Bayard (Marieux), Jean-Pierre Carpi (Toutencourt).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN



LA SECRETAIRE DE SEANCE,

JULIE BOXOËN



COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2023

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 20 février 2023

Liste des délibérations
publiée
le : 6 mars 2023

MEMBRES
en exercice : 92
présents : 59
votants : 68
=====

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept février à 18h30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel WATELAIN, Président.

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants, d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Julie Boxoën, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilley, Nadine Haudiquet, Maxime Lajeunesse, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wagnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Courcelles-au-Bois, Émilie Begyn ; de Curlu, Patrick Senez ; de Dernancourt, Sylvain Lequeux ; d'Englebelmer, Émilie Bruge ; d'Étinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Frise, Michel Randjia ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Thièvres, Carine Jouy ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon à la Q. n° 1,

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune d'Authuille, Fabrice Colson par David Choquet ; de La Neuville-lès-Bray, Benoît Dubuisson par Yves Lefèvre,

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Shanaël Berton à Laurence Catherine, Laurie Clément à Julie Boxoën, Carole Vaquette-Touré à Cathy Ribeiro-Dhéret, Cathy Vimeux à Eric Dheilley ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt à Agnès Lavaquerie de Beaumont-Hamel ; d'Harponville, Christophe Lemaitre à Franck Beauvarlet d'Étinehem-Méricourt ; de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood de Varennes-en-Croix ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre à Émilie Bruge d'Englebelmer ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon à Jean-Christian Ruin de Buire-sur-l'Ancre de la Q. n° 2 à la Q. n° 18.

Q. n° 2 – ADOPTION DU PLAN D’ACTION TERRITOIRE ENGAGÉ TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Les enjeux liés à l’environnement sont aujourd’hui une préoccupation majeure pour l’avenir de notre planète et de nos habitants, et les collectivités locales ont un rôle majeur à jouer en faveur de la transition écologique des territoires.

Au-delà notamment du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial), du CRTE (Contrat de Relance et de Transition Ecologique), élaborés à l’échelle du Grand Amiénois, le Projet communautaire du Pays du Coquelicot, adopté en septembre 2021 par le Conseil communautaire, a mis en avant un axe prioritaire intitulé « être exemplaire pour l’environnement ».

Par délibération du 21 février 2022, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot a adopté le lancement du programme « TERRITOIRE ENGAGÉ TRANSITION ÉCOLOGIQUE » de l’ADEME, composé de deux labels complémentaires : « Climat-Air-Energie » et « Économie Circulaire ».

Ce programme est mobilisé dans le cadre d’un COT (Contrat d’Objectif Territorial), outil de contractualisation pour des projets territoriaux de 4 ans, proposé par l’ADEME.

La Communauté de communes du Pays du Coquelicot s’est engagée à élaborer un plan d’action, à le mettre en œuvre et à l’évaluer annuellement pour répondre aux objectifs de « TERRITOIRE ENGAGÉ TRANSITION ÉCOLOGIQUE » en s’appuyant sur l’accompagnement du bureau d’étude missionné par l’ADEME et du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois.

Suite à la réalisation du diagnostic sur une durée de 1 an, un plan d’action a été élaboré.

Il couvre les 3 années à venir et est divisé en deux parties, « Climat-Air-Energie » et « Économie Circulaire ». Il constitue, pour la Communauté de communes du Pays du Coquelicot, une feuille de route lui permettant à l’échéance 2025 de progresser dans la mise en œuvre de la transition écologique au sein de chacune des compétences qu’elle porte.

Le plan d’action « TERRITOIRE ENGAGÉ TRANSITION ÉCOLOGIQUE » est évolutif et sera retravaillé techniquement chaque année pour en évaluer l’atteinte des objectifs et l’abonder de nouvelles actions, cela permettant une démarche d’amélioration continue. Le suivi sera assuré par le groupe de travail Transition Ecologique.

Cette opération s’inscrit dans le projet communautaire 2020-2026 adopté le 27/09/2021:

AXE 3 : ETRE EXEMPLAIRE POUR L’ENVIRONNEMENT

Objectif 1: Engager la transition écologique de notre territoire

C’est pourquoi,

Considérant les multiples atouts de la démarche « TERRITOIRE ENGAGÉ TRANSITION ÉCOLOGIQUE » pour la Communauté de communes (démarche d’amélioration continue, de mobilisation des équipes autour d’un projet commun de transition écologique et lien entre les différentes politiques publiques menées par la collectivité),

Vu l’avis favorable de la commission « développement territorial » du 1^{er} février 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve le plan d’action « TERRITOIRE ENGAGÉ TRANSITION ÉCOLOGIQUE » de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot, tel qu’annexé,
- autorise le Président ou son représentant à assurer la mise en œuvre du plan d’action, le suivi et l’actualisation, et à signer tous les documents relatifs à cette démarche.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 65 VOIX POUR, 3 ABSTENTIONS : Jean-Christian Ruin (Buire-sur-l’Ancre), Claude Sauvage (Forceville-en-Amiénois), Francis Bourguignon (Ville-sur-Ancre).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN




LA SECRETAIRE DE SEANCE,

JULIE BOXOËN



COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2023

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 20 février 2023

Liste des délibérations
publiée
le : 6 mars 2023

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 59
votants : 68
=====

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept février à 18h30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel WATELAIN, Président.

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants, d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Julie Boxoën, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilly, Nadine Haudiquet, Maxime Lajeunesse, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Courcelles-au-Bois, Émilie Begyn ; de Curlu, Patrick Senez ; de Dernancourt, Sylvain Lequeux ; d'Englebelmer, Émilie Bruge ; d'Étinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Frise, Michel Randjia ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Thièvres, Carine Jouy ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon à la Q. n° 1,

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune d'Authuille, Fabrice Colson par David Choquet ; de La Neuville-lès-Bray, Benoît Dubuisson par Yves Lefèvre,

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Shanaël Berton à Laurence Catherine, Laurie Clément à Julie Boxoën, Carole Vaquette-Touré à Cathy Ribeiro-Dhéret, Cathy Vimeux à Eric Dheilly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt à Agnès Lavaquerie de Beaumont-Hamel ; d'Harponville, Christophe Lemaitre à Franck Beauvarlet d'Étinehem-Méricourt ; de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood de Varennes-en-Croix ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre à Émilie Bruge d'Englebelmer ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon à Jean-Christian Ruin de Buire-sur-l'Ancre de la Q. n° 2 à la Q. n° 18.

Q. n° 3 – MODIFICATION DES STATUTS DE SOMME NUMÉRIQUE

Le Comité syndical de Somme Numérique a adopté à l'unanimité le 28 novembre 2022 diverses modifications statutaires ayant notamment pour objet de permettre la réalisation de relations contractuelles avec des entités publiques localisées en dehors de son territoire de compétence, et d'intervenir pour la mise en œuvre de dispositifs ou d'équipements communicants incluant des objets connectés et la gestion des données collectées dans ce cadre.

L'article 2 des statuts étant modifié dans ce sens, les membres du syndicat mixte sont appelés à se prononcer sur le contenu de ces évolutions, dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération modifiant les statuts.

C'est pourquoi,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2022-115 du 2 février 2022,

Vu l'article 170 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,

Vu les statuts du syndicat mixte Somme Numérique, approuvés dans leur dernière version par arrêté préfectoral du 11 juillet 2019, et notamment son article 12 portant sur les modalités de modification des statuts,

Vu le projet de modification des statuts du syndicat mixte Somme Numérique,

Vu l'avis favorable de la commission « développement territorial » réunie le 1^{er} février 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve les modifications apportées aux statuts du syndicat mixte Somme Numérique,
- autorise le Président ou son représentant à se charger de l'exécution de la présente délibération et signer toutes pièces relatives à ce dossier,

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 66 VOIX POUR, 2 ABSTENTIONS : Jean-Christian Ruin (Buire-sur-l'Ancre), Francis Bourguignon (Ville-sur-Ancre),

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN



LA SECRETAIRE DE SEANCE,

JULIE BOXOËN



COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2023

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 20 février 2023

Liste des délibérations
publiée
le : 6 mars 2023

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 59
votants : 68
=====

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept février à 18h30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.**

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants, d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Julie Boxoën, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilly, Nadine Haudiquet, Maxime Lajeunesse, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Courcelles-au-Bois, Émilie Begyn ; de Curlu, Patrick Senez ; de Dernancourt, Sylvain Lequeux ; d'Englebelmer, Émilie Bruge ; d'Étinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Frise, Michel Randjia ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Thièvres, Carine Jouy ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon à la Q. n° 1,

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune d'Authuille, Fabrice Colson par David Choquet ; de La Neuville-lès-Bray, Benoît Dubuisson par Yves Lefèvre,

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Shanaël Berton à Laurence Catherine, Laurie Clément à Julie Boxoën, Carole Vaquette-Touré à Cathy Ribeiro-Dhéret, Cathy Vimeux à Eric Dheilly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt à Agnès Lavaquerie de Beaumont-Hamel ; d'Harponville, Christophe Lemaitre à Franck Beauvarlet d'Étinehem-Méricourt ; de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood de Varennes-en-Croix ; de Maily-Maillet, Christelle Lefèvre à Émilie Bruge d'Englebelmer ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon à Jean-Christian Ruin de Buire-sur-l'Ancre de la Q. n° 2 à la Q. n° 18.

Q. n° 4 – SIGNATURE DU MARCHÉ DE GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

L'aire d'accueil des gens du voyage, située route de Péronne à Albert, est gérée par la Communauté de communes du Pays du Coquelicot depuis le 1^{er} janvier 2017, conformément à la loi NOTRe.

Le marché de gestion des accueils des gens du voyage se terminant le 31 mars 2023, une procédure d'Appel d'Offres a été lancée pour renouveler ce marché. L'avis d'appel public à la concurrence a été mis en ligne le mercredi 14 décembre 2022 pour une date limite de remise des offres fixée au 16 janvier 2023 à 12h.

A l'issue de la consultation, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie le 9 février 2023 et a décidé d'attribuer le marché de gestion des aires d'accueil des gens du voyage à la société SG2A l'HACIENDA pour un montant global et forfaitaire de 50 840€ HT/an, pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois 1 an, soit pour une durée totale de 4 ans.

C'est pourquoi,
Vu les statuts de la Communauté de communes,
Vu le Code de la Commande Publique,
Vu la décision de la CAO en date du 9 février 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- autorise le Président ou son représentant à signer le marché relatif à la gestion des aires d'accueil des gens du voyage avec la société SG2A l'HACIENDA pour un montant global et forfaitaire de 50 840€ HT/an,
- décide l'inscription au budget des crédits correspondants,
- autorise le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 65 VOIX POUR, 3 ABSTENTIONS : Jean-Christian Ruin (Buire-sur-l'Ancre), Carine Jouy (Thièvres), Francis Bourguignon (Ville-sur-Ancre).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRÉSIDENT,

MICHEL WATELAIN



LA SECRETAIRE DE SEANCE,

JULIE BOXOËN



COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2023

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 20 février 2023

Liste des délibérations
publiée
le : 6 mars 2023

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 59
votants : 68
=====

*L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept février à 18h30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants, d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Julie Boxoën, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilly, Nadine Haudiquet, Maxime Lajeunesse, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Courcelles-au-Bois, Émilie Begyn ; de Curlu, Patrick Senez ; de Dernancourt, Sylvain Lequeux ; d'Englebelmer, Émilie Bruge ; d'Étinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Frise, Michel Randjia ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Thièvres, Carine Jouy ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon à la Q. n° 1,

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune d'Authuille, Fabrice Colson par David Choquet ; de La Neuville-lès-Bray, Benoît Dubuisson par Yves Lefèvre,

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Shanaël Berton à Laurence Catherine, Laurie Clément à Julie Boxoën, Carole Vaquette-Touré à Cathy Ribeiro-Dhéret , Cathy Vimeux à Eric Dheilly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt à Agnès Lavaquerie de Beaumont-Hamel ; d'Harponville, Christophe Lemaitre à Franck Beauvarlet d'Étinehem-Méricourt ; de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood de Varennes-en-Croix ; de Maily-Maillet, Christelle Lefèvre à Émilie Bruge d'Englebelmer ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon à Jean-Christian Ruin de Buire-sur-l'Ancre de la Q. n° 2 à la Q. n° 18.

Q. n° 5 – CONVENTION DE PARTENARIAT 2023-2025 AVEC LA MEEF SANTERRE HAUTE-SOMME

La MEEF (Maison pour l'Entreprise, l'Emploi et la Formation) a pour vocation de mettre en œuvre tous les moyens pour apporter les meilleures réponses possibles aux difficultés rencontrées par les jeunes de 16 à 25 ans en matière d'emploi et de formation, et leur offrir la possibilité d'assurer au mieux leur parcours d'insertion vers l'emploi.

La Communauté de communes du Pays du Coquelicot participe à cette action en direction des jeunes de son territoire, par son adhésion et un soutien financier à la MEEF Santerre Haute-Somme depuis de nombreuses années.

Il est proposé de conclure une nouvelle convention de partenariat de 3 ans avec la MEEF. Le montant de la participation financière attendue est de 1,16 € par habitant sur la base du recensement INSEE au 1^{er} janvier de l'année concernée. La Communauté de communes comptant 28 237 habitants au 1^{er} janvier 2023, la participation financière 2023 s'élèvera donc à 32 754.92€.

C'est pourquoi,

Vu l'avis favorable de la commission « développement territorial » réunie le 1^{er} février 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve la convention de partenariat 2023-2025 avec la MEEF Santerre Haute-Somme, telle qu'annexée,
- autorise le Président ou son représentant à signer ladite convention, ses avenants techniques, ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 66 VOIX POUR, 2 ABSTENTIONS : Jean-Christian Ruin (Buire-sur-l'Ancre), Francis Bourguignon (Ville-sur-Ancre),

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRÉSIDENT,

MICHEL WATELAIN



LA SECRÉTAIRE DE SEANCE,

JULIE BOXOËN



COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2023

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 20 février 2023

Liste des délibérations
publiée
le : 6 mars 2023

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 59
votants : 68

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept février à 18h30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel WATELAIN, Président.

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants, d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Julie Boxoën, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilly, Nadine Haudiquet, Maxime Lajeunesse, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Courcelles-au-Bois, Émilie Begyn ; de Curlu, Patrick Senez ; de Dernancourt, Sylvain Lequeux ; d'Englebelmer, Émilie Bruge ; d'Étinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Frise, Michel Randjia ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Thièvres, Carine Jouy ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon à la Q. n° 1,

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune d'Authuille, Fabrice Colson par David Choquet ; de La Neuville-lès-Bray, Benoît Dubuisson par Yves Lefèvre,

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Shanaël Berton à Laurence Catherine, Laurie Clément à Julie Boxoën, Carole Vaquette-Touré à Cathy Ribeiro-Dhéret, Cathy Vimeux à Eric Dheilly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt à Agnès Lavaquerie de Beaumont-Hamel ; d'Harponville, Christophe Lemaitre à Franck Beauvarlet d'Étinehem-Méricourt ; de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood de Varennes-en-Croix ; de Maily-Maillet, Christelle Lefèvre à Émilie Bruge d'Englebelmer ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon à Jean-Christian Ruin de Buire-sur-l'Ancre de la Q. n° 2 à la Q. n° 18.

Q. n° 6 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES FONCIERS NÉCESSAIRES AUX AMÉNAGEMENTS D'HYDRAULIQUE DOUCE A MIRAUMONT

Dans le cadre du programme de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols de la tête de bassin de l'Ancre, la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot souhaite engager les travaux d'aménagement sur la base des accords de principe négociés avec 4 propriétaires / exploitants pour la création de 60 m de fascine, 1500 m de haie et 90 m de noue ainsi que la reconversion en zone de rétention des eaux (ZRE) des parcelles acquises par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Miraumont (parcelles cadastrées ZI42 et ZI61).

Afin de pouvoir réaliser les travaux sur les parcelles précitées, une convention de mise à disposition des fonciers appartenant au CCAS de Miraumont doit être conclue et ce, dans une démarche de coopération.

La convention définit les conditions d'intervention de chacune des parties (Communauté de communes, commune de Miraumont et CCAS de Miraumont) pour les opérations d'aménagements d'hydraulique douce sur la tête de bassin de l'Ancre (211 ha) et au niveau du chemin rural n°5 dit Derrière les Haies.

La convention est consentie pour une durée de 30 ans sans compensation financière d'aucune des parties. Après l'exécution des travaux, les aménagements restent de la propriété de la Communauté de communes.

Cette opération s'inscrit dans le projet communautaire 2020-2026 adopté le 27/09/2021:

Axe 3 « ÊTRE EXEMPLAIRE POUR LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT »

Objectif stratégique n°3 : Gérer les eaux pluviales et limiter leurs effets sur l'environnement.

C'est pourquoi,

Vu l'avis favorable de la commission « environnement et travaux » réunie le 7 février 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve les termes de la convention de mise à disposition telle qu'annexée,
- autorise le Président ou son représentant à signer ladite convention et les avenants techniques éventuels ainsi que toutes pièces, actes et documents relatifs à cette opération.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN



LA SECRETAIRE DE SEANCE,

JULIE BOXOËN



COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2023

- - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 20 février 2023

Liste des délibérations
publiée
le : 6 mars 2023

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 59
votants : 68
=====

*L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept février à 18h30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants, d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Julie Boxoën, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilly, Nadine Haudiquet, Maxime Lajeunesse, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Courcelles-au-Bois, Émilie Begyn ; de Curlu, Patrick Senez ; de Dernancourt, Sylvain Lequeux ; d'Englebelmer, Émilie Bruge ; d'Étinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Frise, Michel Randjia ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Thièvres, Carine Jouy ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon à la Q. n° 1,

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune d'Authuille, Fabrice Colson par David Choquet ; de La Neuville-lès-Bray, Benoît Dubuisson par Yves Lefèvre,

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Shanaël Berton à Laurence Catherine, Laurie Clément à Julie Boxoën, Carole Vaquette-Touré à Cathy Ribeiro-Dhéret , Cathy Vimeux à Eric Dheilly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt à Agnès Lavaquerie de Beaumont-Hamel ; d'Harponville, Christophe Lemaître à Franck Beauvarlet d'Étinehem-Méricourt ; de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood de Varennes-en-Croix ; de Maily-Maillet, Christelle Lefèvre à Émilie Bruge d'Englebelmer ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon à Jean-Christian Ruin de Buire-sur-l'Ancre de la Q. n° 2 à la Q. n° 18.

Q. n° 7 - ÉCOLES AU CINÉMA – APPEL A PROJETS COMMUNAUTAIRE

Dans la cadre de sa compétence culture, la Communauté de communes du Pays du Coquelicot a pour mission de mettre en œuvre des actions de développement de la culture cinématographique. Ainsi, un appel à projets a été lancé auprès des écoles du territoire communautaire afin de les aider à se déplacer jusqu'au cinéma selon les modalités définies dans la délibération du Conseil communautaire du 20 juin 2022.

Les projets suivants ont été déposés et sont éligibles :

École	classe	film
RPI PUCHEVILLERS – RAINCHEVAL	CP et CE	« Katia et le crocodile »
École d'AVELUY	CE et CM	« Katia et le crocodile »

C'est pourquoi,

Vu l'avis favorable de la commission « culture, jeunesse, tourisme », réunie le 30 janvier 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- décide, dans le cadre de l'appel à projets communautaire « écoles au cinéma », de financer le transport pour les projets présentés ci-dessus,
- autorise le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRÉSIDENT,

MICHEL WATELAIN




LA SECRÉTAIRE DE SEANCE,

JULIE BOXOËN



COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2023

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 20 février 2023

Liste des délibérations
publiée
le : 6 mars 2023

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 59
votants : 68
=====

*L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept février à 18h30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants, d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Julie Boxoën, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilley, Nadine Haudiquet, Maxime Lajeunesse, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Courcelles-au-Bois, Émilie Begyn ; de Curlu, Patrick Senez ; de Dernancourt, Sylvain Lequeux ; d'Englebelmer, Émilie Bruge ; d'Étinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Frise, Michel Randjia ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Thièvres, Carine Jouy ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon à la Q. n° 1,

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune d'Authuille, Fabrice Colson par David Choquet ; de La Neuville-lès-Bray, Benoît Dubuisson par Yves Lefèvre,

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Shanaël Berton à Laurence Catherine, Laurie Clément à Julie Boxoën, Carole Vaquette-Touré à Cathy Ribeiro-Dhéret , Cathy Vimeux à Eric Dheilley ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt à Agnès Lavaquerie de Beaumont-Hamel ; d'Harponville, Christophe Lemaitre à Franck Beauvarlet d'Étinehem-Méricourt ; de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood de Varennes-en-Croix ; de Maily-Maillet, Christelle Lefèvre à Émilie Bruge d'Englebelmer ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon à Jean-Christian Ruin de Buire-sur-l'Ancre de la Q. n° 2 à la Q. n° 18.

Q. n° 8 - TARIFS « SOIRÉES SPÉCIALES » DE LA SAISON CULTURELLE 2022-2023

Un des axes importants de la politique culturelle de la Communauté de communes comprend la mise en œuvre d'une saison culturelle, ayant vocation à rayonner sur l'ensemble du territoire du Pays du Coquelicot.

Dans le cadre de la saison culturelle, des soirées atypiques type « apéro-concert » ou soirée « afterwork » pourront être organisées afin d'enrichir la programmation et d'élargir nos publics. Il est proposé d'inclure dans le prix d'entrée en option (dès la réservation), une boisson et une planche apéritive. A ce titre, une demande d'autorisation d'ouverture de débit de boissons temporaire sera déposée auprès de la commune d'accueil.

Les tarifs suivants pourraient être appliqués :

Soirées spéciales	Avec option boisson+planche
Plein tarif	20 €
Tarif réduit*	16 €

*Tarif réduit :

- Demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minimas sociaux (RSA/AAH),
- Enfants à partir de 4 ans, collégiens, lycéens, étudiants,
- Groupe de 10 personnes et plus,
- Les Z'adhérents au Coquelicot Tour.

Il est précisé qu'il sera toujours possible d'assister à ces soirées sans prendre l'option et que les tarifs en vigueur s'appliquent dans ce cas.

C'est pourquoi,

Vu l'avis favorable de la commission « culture, jeunesse, tourisme », réunie le 30 janvier 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve les tarifs « soirées spéciales » de la saison culturelle 2022-2023, tels que décrits ci-dessus,
- autorise le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 67 VOIX POUR, 1 ABSTENTION : Émilie Begyn (Courcelles-au-Bois),

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN




LA SECRETAIRE DE SEANCE,

JULIE BOXOËN



COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2023

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 20 février 2023

Liste des délibérations
publiée
le : 6 mars 2023

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 59
votants : 68
=====

*L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept février à 18h30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants, d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Julie Boxoën, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilly, Nadine Haudiquet, Maxime Lajeunesse, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Courcelles-au-Bois, Émilie Begyn ; de Curlu, Patrick Senez ; de Dernancourt, Sylvain Lequeux ; d'Englebelmer, Émilie Bruge ; d'Étinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Frise, Michel Randjia ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Thièvres, Carine Jouy ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon à la Q. n° 1,

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune d'Authuille, Fabrice Colson par David Choquet ; de La Neuville-lès-Bray, Benoît Dubuisson par Yves Lefèvre,

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Shanaël Berton à Laurence Catherine, Laurie Clément à Julie Boxoën, Carole Vaquette-Touré à Cathy Ribeiro-Dhéret, Cathy Vimeux à Eric Dheilly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt à Agnès Lavaquerie de Beaumont-Hamel ; d'Harponville, Christophe Lemaitre à Franck Beauvarlet d'Étinehem-Méricourt ; de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood de Varennes-en-Croix ; de Maily-Maillet, Christelle Lefèvre à Émilie Bruge d'Englebelmer ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon à Jean-Christian Ruin de Buire-sur-l'Ancre de la Q. n° 2 à la Q. n° 18.

Q. n° 9 - AIDE AU PERMIS – NOUVELLES MODALITÉS FINANCIÈRES

Dans le cadre de ses actions en faveur de la jeunesse et de sa volonté de faciliter la mobilité des jeunes, la Communauté de communes du Pays du Coquelicot a mis en place dès 2014 une opération « aide au permis ».

Cette opération est ouverte aux 17-25 ans, résidant sur le territoire, qui souhaitent passer leur permis B, sans conditions de ressources, et qui choisissent une auto-école du territoire.

La Communauté de communes du Pays du Coquelicot finance partiellement le permis B en échange d'une mission de bénévolat réalisée au sein d'une ou plusieurs associations du territoire.

Afin d'élargir le nombre de jeunes pouvant prétendre à cette aide, il est proposé de modifier le fonctionnement comme suit :

- 15 h de bénévolat = 100 €
- 30 h de bénévolat = 200 €
- 45 h de bénévolat = 300 €
- 60 h de bénévolat = 400 €

Le montant maximal de l'aide est ainsi fixé à 400€.

Une attestation de bénévolat viendra attester de la réalisation de la mission et fixera par la même occasion le montant de la participation communautaire.

Cette aide sera directement versée à l'auto-école après le passage du permis.

C'est pourquoi,

Vu l'avis favorable de la commission « culture, jeunesse, tourisme », réunie le 30 janvier 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve les nouvelles modalités d'aide financière au permis B pour les jeunes du territoire,
- autorise le Président ou son représentant à signer les conventions de financement avec les candidats, ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRÉSIDENT,

MICHEL WATELAIN



LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE,

JULIE BOXOËN



COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2023

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 20 février 2023

Liste des délibérations
publiée
le : 6 mars 2023

MEMBRES
en exercice : 92
présents : 59
votants : 68
=====

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept février à 18h30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.**

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants, d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Julie Boxoën, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilly, Nadine Haudiquet, Maxime Lajeunesse, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Courcelles-au-Bois, Émilie Begyn ; de Curlu, Patrick Senez ; de Dernancourt, Sylvain Lequeux ; d'Englebelmer, Émilie Bruge ; d'Étinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Frise, Michel Randjia ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Thièvres, Carine Jouy ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon à la Q. n° 1,

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune d'Authuille, Fabrice Colson par David Choquet ; de La Neuville-lès-Bray, Benoît Dubuisson par Yves Lefèvre,

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Shanaël Berton à Laurence Catherine, Laurie Clément à Julie Boxoën, Carole Vaquette-Touré à Cathy Ribeiro-Dhéret, Cathy Vimeux à Eric Dheilly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt à Agnès Lavaquerie de Beaumont-Hamel ; d'Harponville, Christophe Lemaître à Franck Beauvarlet d'Étinehem-Méricourt ; de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood de Varennes-en-Croix ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre à Émilie Bruge d'Englebelmer ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon à Jean-Christian Ruin de Buire-sur-l'Ancre de la Q. n° 2 à la Q. n° 18.

Q. n° 10 - ADHÉSION AU COLLECTIF JEUNE PUBLIC HAUTS-DE-FRANCE

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet culturel de territoire, la Communauté de communes du Pays du Coquelicot impulse le développement d'actions sur l'ensemble du territoire, dans l'objectif de renforcer le maillage culturel et de faire rayonner les équipements culture jeunesse.

La saison culturelle, axe important du projet culturel de territoire du Pays du Coquelicot, a vocation à être diffusée sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes.

Cette saison culturelle est ainsi constituée de diverses propositions artistiques (concerts, lectures, spectacles...).

En 2020, une démarche d'adhésion au Collectif Jeune public Hauts-de-France avait été initiée, mais la crise sanitaire n'a pas permis de donner suite. La Communauté de communes souhaite relancer cette démarche.

L'adhésion au Collectif jeune public Hauts-de-France permettra de collaborer aux échanges et à la réflexion des professionnels en faveur de la création et de la diffusion du spectacle vivant à destination de l'enfance et la jeunesse en région Hauts-de-France, d'enrichir les propositions faites à nos jeunes publics en intégrant un réseau de programmateurs et de participer aux rendez-vous professionnels de repérage artistique de spectacles vivants en direction du jeune public en Hauts-de-France. La première année d'adhésion est gratuite. Les années suivantes, l'adhésion sera payante (120 € en 2023 à titre indicatif).

C'est pourquoi,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- décide de rapporter la Décision du Président n° 142 du 28 septembre 2020,
- approuve l'adhésion au collectif « Jeune Public » Hauts-de-France et par conséquent les statuts de l'association et la charte de déontologie correspondante,
- autorise le Président ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette adhésion.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRÉSIDENT,

MICHEL WATELAIN



LA SECRÉTAIRE DE SEANCE,

JULIE BOXOËN



COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2023

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 20 février 2023

Liste des délibérations
publiée
le : 6 mars 2023

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 59
votants : 68
=====

*L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept février à 18h30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants, d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Julie Boxoën, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilley, Nadine Haudiquet, Maxime Lajeunesse, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Courcelles-au-Bois, Émilie Begyn ; de Curlu, Patrick Senez ; de Dernancourt, Sylvain Lequeux ; d'Englebelmer, Émilie Bruge ; d'Étinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Frise, Michel Randjia ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Thièvres, Carine Jouy ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon à la Q. n° 1,

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune d'Authuille, Fabrice Colson par David Choquet ; de La Neuville-lès-Bray, Benoît Dubuisson par Yves Lefèvre,

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Shanaël Berton à Laurence Catherine, Laurie Clément à Julie Boxoën, Carole Vaquette-Touré à Cathy Ribeiro-Dhéret, Cathy Vimeux à Eric Dheilley ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt à Agnès Lavaquerie de Beaumont-Hamel ; d'Harponville, Christophe Lemaitre à Franck Beauvarlet d'Étinehem-Méricourt ; de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood de Varennes-en-Croix ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre à Émilie Bruge d'Englebelmer ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon à Jean-Christian Ruin de Buire-sur-l'Ancre de la Q. n° 2 à la Q. n° 18.

Q. n° 11 - AUDIT CONSEIL ORGANISATIONNEL DE LA COMPÉTENCE TOURISME

Mémoire, nature, industrie, etc. le tourisme est un axe fort de développement du Pays du Coquelicot. La stratégie touristique du territoire s'appuie notamment sur le contrat de rayonnement touristique du Grand Amiénois 2020-2022, et le schéma de développement touristique du Pays du Coquelicot 2021-2024, approuvé par le Conseil communautaire le 7 décembre 2020.

Au-delà de la stratégie de développement touristique, la Communauté de communes doit se doter d'une stratégie organisationnelle.

Conformément aux statuts de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot et au code du tourisme, la Communauté de communes a délibéré en 2005 pour créer un Office de tourisme intercommunal et donc lui déléguer les missions de service public d'accueil et d'information des touristes, ainsi que la promotion touristique du territoire.

De 2005 à 2020, de nombreuses décisions du Conseil communautaire ont accompagné la structuration de l'Office de Tourisme. Le passage du statut d'EPIC (Établissement Public à caractère Industriel et Commercial) en association loi 1901 par délibération du Conseil communautaire le 7 décembre 2020 avait pour objectif de garantir plus de souplesse dans le fonctionnement de la structure, d'assurer une meilleure réactivité aux propositions commerciales et de préparer un éventuel rapprochement avec le Musée Somme 1916.

Le territoire du Pays du Coquelicot est en effet couvert par d'autres acteurs clés du tourisme ayant leurs propres mode d'organisation, fonctionnement et stratégie (Musée Somme 1916, Musée privé de l'histoire aéronautique et industrielle, P'tit train de la Haute-Somme, Port de Cappy...).

Pour autant, la cohérence voire la gouvernance de l'ensemble des actions mises en place sur le territoire reste à améliorer pour créer une vraie plus-value pour le développement touristique.

Afin de répondre à cet objectif de performance de l'organisation de la compétence tourisme sur le territoire, la Communauté de commune souhaite réaliser un audit conseil organisationnel permettant de mettre en avant les points forts et les points de vigilance, d'étudier les différents modes de gouvernance et de gestion envisageables, et ainsi d'identifier les leviers d'amélioration. Le montant prévisionnel de cette étude est de 25 k€ HT.

Cette opération s'inscrit dans le projet communautaire 2020-2026 adopté le 27/09/2021:

AXE 1 : ACCOMPAGNER LA RELANCE ET LA DIVERSIFICATION DE NOTRE TISSU ECONOMIQUE

Objectif 4: Capitaliser sur les atouts du territoire

C'est pourquoi,

Vu la compétence de la Communauté de communes en matière de tourisme,

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'avis favorable de la commission « culture, jeunesse, tourisme » réunie le 30 janvier 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve le lancement d'une consultation en vue de choisir un prestataire pour réaliser un audit conseil sur l'organisation de la compétence tourisme,
- autorise le Président ou son représentant à attribuer et signer le marché correspondant, ainsi que ses avenants le cas échéant,
- approuve l'inscription au budget des crédits correspondants,
- autorise le Président à solliciter des subventions auprès de ses partenaires financiers pour la réalisation de cet audit conseil,
- autorise le Président ou son représentant à se charger de l'exécution de la présente délibération et signer toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 48 VOIX POUR, 20 ABSTENTIONS : Shanaël Berton, Julie Boxoën, Laurence Catherine, Patrick Cauchefer, Laurie Clément, Claude Cliquet, Geoffrey Crochet, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Éric Dheilly, Nadine Haudiquet, Maxime Lajeunesse, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret, Carole Vaquette-Touré, Cathy Vimeux (Albert), Michel Letesse (Bouzincourt), Michèle Archelin (Louvencourt), Roger Roussel (Mesnil-Martinsart),

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELLAIN




POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LA SECRETAIRE DE SEANCE,

JULIE BOXOËN



COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2023

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 20 février 2023

Liste des délibérations
publiée
le : 6 mars 2023

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 59
votants : 68
=====

*L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept février à 18h30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants, d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Julie Boxoën, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilly, Nadine Haudiquet, Maxime Lajeunesse, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Courcelles-au-Bois, Émilie Begyn ; de Curlu, Patrick Senez ; de Dernancourt, Sylvain Lequeux ; d'Englebelmer, Émilie Bruge ; d'Étinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Frise, Michel Randjia ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Thièvres, Carine Jouy ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon à la Q. n° 1,

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune d'Authuille, Fabrice Colson par David Choquet ; de La Neuville-lès-Bray, Benoît Dubuisson par Yves Lefèvre,

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Shanaël Berton à Laurence Catherine, Laurie Clément à Julie Boxoën, Carole Vaquette-Touré à Cathy Ribeiro-Dhéret, Cathy Vimeux à Eric Dheilly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt à Agnès Lavaquerie de Beaumont-Hamel ; d'Harponville, Christophe Lemaitre à Franck Beauvarlet d'Étinehem-Méricourt ; de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood de Varennes-en-Croix ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre à Émilie Bruge d'Englebelmer ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon à Jean-Christian Ruin de Buire-sur-l'Ancre de la Q. n° 2 à la Q. n° 18.

Q. n° 12 - ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AT453 APPARTENANT A LA COMMUNE D'ALBERT

L'immeuble du siège de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot, sis à Albert 6 rue Emile Zola et acquis auprès de la commune d'Albert par actes intervenus en 2006 et 2007, est cadastré section AT numéros 423-424-425-426.

Il s'avère que la partie du terrain située à l'arrière du bâtiment et donnant accès à la gare est, depuis l'origine, restée propriété de la commune d'Albert moyennant une servitude de passage créée initialement dans l'attente des travaux à réaliser sur cette emprise.

Afin de régulariser la situation dans la perspective d'une cession de l'immeuble du siège de la Communauté de communes, il est donc proposé d'acquérir la partie correspondante de la parcelle AT n°453 auprès de la commune d'Albert, pour une surface d'environ 60 m² et un montant de 1500 € hors frais d'acte et de géomètre.

C'est pourquoi,

Vu la délibération de la commune d'Albert en date du 19 décembre 2022 approuvant la cession à la Communauté de communes d'une partie de la parcelle AT n°453 ;

Vu l'avis favorable de la commission « finances, administration générale » réunie le 2 février 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve l'acquisition de la partie de la parcelle AT n°453 appartenant à la commune d'Albert et située dans l'enceinte de l'immeuble du siège de la Communauté de communes, d'une surface d'environ 60 m², pour un montant de 1500 €,
- décide de confier ce dossier à l'étude notariale de Maître Maxime CAPPELAERE,
- approuve la prise en charge des frais afférents à l'acquisition,
- approuve l'inscription au budget des crédits correspondants,
- autorise le Président ou son représentant à signer l'acte d'acquisition et tout document aux effets ci-dessus.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 66 VOIX POUR, 2 ABSTENTIONS : Benoît Dubuisson (La Neuville-les-Bray), Michèle Archelin (Louvencourt).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN



LA SECRETAIRE DE SEANCE,

JULIE BOXOËN



COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2023

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 20 février 2023

Liste des délibérations
publiée
le : 6 mars 2023

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 59
votants : 68
=====

*L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept février à 18h30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants, d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Julie Boxoën, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilly, Nadine Haudiquet, Maxime Lajeunesse, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wagnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Courcelles-au-Bois, Émilie Begyn ; de Curlu, Patrick Senez ; de Dernancourt, Sylvain Lequeux ; d'Englebelmer, Émilie Bruge ; d'Étinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Frise, Michel Randjia ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Thièvres, Carine Jouy ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon à la Q. n° 1,

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune d'Authuille, Fabrice Colson par David Choquet ; de La Neuville-lès-Bray, Benoît Dubuisson par Yves Lefèvre,

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Shanaël Berton à Laurence Catherine, Laurie Clément à Julie Boxoën, Carole Vaquette-Touré à Cathy Ribeiro-Dhéret , Cathy Vimeux à Eric Dheilly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt à Agnès Lavaquerie de Beaumont-Hamel ; d'Harponville, Christophe Lemaitre à Franck Beauvarlet d'Étinehem-Méricourt ; de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood de Varennes-en-Croix ; de Maily-Maillet, Christelle Lefèvre à Émilie Bruge d'Englebelmer ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon à Jean-Christian Ruin de Buire-sur-l'Ancre de la Q. n° 2 à la Q. n° 18.

Q. n° 13 - CESSION DE L'IMMEUBLE DU SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Par délibération du 20 juin 2022, le Conseil communautaire a approuvé l'acquisition d'un terrain situé rue Hoche, en cœur d'îlot à proximité immédiate du Zèbre, en vue de la construction de nouveaux locaux pour le siège de la Communauté de communes.

Cette opération s'inscrit dans le projet communautaire 2020-2026 adopté le 27/09/2021 :

AXE 4 : Gouverner ensemble, adapter l'organisation

Objectif 2 : Améliorer l'accessibilité aux services et l'efficacité de notre action.

La société CERFRANCE, intéressée par les locaux actuels du siège de la Communauté de communes pour y installer ses bureaux albertins situés actuellement rue André Potelle dans un immeuble en location, a d'ores et déjà transmis une offre d'achat à hauteur de 700 000€.

Il est proposé d'accepter cette offre et de signer un compromis avec la société CERFRANCE, via la SCI Les Mousquetaires, pour la vente de l'immeuble propriété de la Communauté de communes, sis à Albert (80300) 6 rue Emile Zola et cadastré section AT numéros 423-424-425-426 et 453 pour partie (cette dernière correspondant à l'acquisition projetée auprès de la commune d'Albert), pour une surface d'environ 2560 m².

La vente définitive de l'immeuble interviendra à l'issue de la construction du nouveau siège dont l'échéance est prévue fin 2026.

C'est pourquoi,

Vu la délibération de la commune d'Albert en date du 19 décembre 2022 approuvant la cession à la Communauté de communes d'une partie de la parcelle AT n°453 ;

Vu le projet de délibération du Conseil communautaire n° 12 du 27 février 2023 approuvant l'acquisition correspondante,

Vu la saisine du service du Domaine en date du 10 octobre 2022,

Vu le procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la SCI Les Mousquetaires en date du 24 novembre 2022,

Vu l'avis favorable de la commission « finances, administration générale » réunie le 2 février 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve la cession de l'immeuble propriété de la Communauté de communes sis à Albert (80300) 6 rue Emile Zola et cadastré section AT 423-424-425-426 et 453 pour partie, pour une surface d'environ 2560 m² et un montant de 700 000 €, selon la destination et le calendrier indiqués ci-dessus, à la SCI Les Mousquetaires,
- décide de confier ce dossier à l'étude notariale de Maître Maxime CAPPELAERE,
- approuve les termes du projet de compromis de vente correspondant à intervenir avec la SCI Les Mousquetaires, tel qu'annexé,
- autorise le Président ou son représentant à finaliser les discussions et textes du compromis dans le respect des termes de la présente délibération, et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 61 VOIX POUR, 7 ABSTENTIONS : Émilie Bruge (Englebelmer), Benoît Dubuisson (La Neuville-les-Bray), Hervé Bayard (Marieux), Roger Roussel (Mesnil-Martinsart), Pascal Dekydtspotter (Puchevillers), Carine Jouy (Thièvres), Jean-Pierre Carpi (Toutencourt).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRÉSIDENT,

MICHEL WATELAIN



LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE,

JULIE BOXOËN



COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2023

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 20 février 2023

Liste des délibérations
publiée
le : 6 mars 2023

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 59
votants : 68

*L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept février à 18h30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants, d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Julie Boxoën, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilly, Nadine Haudiquet, Maxime Lajeunesse, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Courcelles-au-Bois, Émilie Begyn ; de Curlu, Patrick Senez ; de Dernancourt, Sylvain Lequeux ; d'Englebelmer, Émilie Bruge ; d'Étinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Frise, Michel Randjia ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Thièvres, Carine Jouy ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon à la Q. n° 1,

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune d'Authuille, Fabrice Colson par David Choquet ; de La Neuville-lès-Bray, Benoît Dubuisson par Yves Lefèvre,

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Shanaël Berton à Laurence Catherine, Laurie Clément à Julie Boxoën, Carole Vaquette-Touré à Cathy Ribeiro-Dhéret, Cathy Vimeux à Eric Dheilly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt à Agnès Lavaquerie de Beaumont-Hamel ; d'Harponville, Christophe Lemaitre à Franck Beauvarlet d'Étinehem-Méricourt ; de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood de Varennes-en-Croix ; de Maily-Maillet, Christelle Lefèvre à Émilie Bruge d'Englebelmer ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon à Jean-Christian Ruin de Buire-sur-l'Ancre de la Q. n° 2 à la Q. n° 18.

Q. n° 14 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

1. Emplois permanents

Dans le cadre du recrutement de l'assistante de direction à temps complet, il est proposé de supprimer un emploi du grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe et de le créer au grade de rédacteur au 1^{er} mai 2023.

Dans le cadre du recrutement de Directeur-riche du pôle aménagement durable du territoire à temps complet, il est proposé que le poste créé au grade d'attaché au 1^{er} octobre 2019, soit étendu aux grades d'attaché principal, d'ingénieur principal et d'ingénieur.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, le poste pourrait être pourvu par un contractuel de droit public. La rémunération sera alors fixée en fonction du profil, de la formation et de l'expérience professionnelle du candidat, dans la limite de l'échelon terminal de ces grades.

2. Emplois non permanents

Dans le cadre de la création de l'espace France Services à Acheux-en-Amiénois, deux chargées d'accueil ont été recrutées en contrat PEC (Parcours Emploi Compétences) au 1^{er} mai 2022, pour une durée de 12 mois à raison de 24 heures par semaine.

Il est proposé de créer deux emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité à compter du 1^{er} mai 2023 jusqu'au 31 décembre 2023. La durée hebdomadaire de travail reste identique et le grade de rémunération correspondrait au grade d'adjoint administratif.

C'est pourquoi,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'avis favorable du Comité social territorial réuni le 19 janvier 2023,

Vu l'avis favorable de la commission « finances, administration générale » réunie le 2 février 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve les modifications du tableau des effectifs telles que présentées ci-dessus,
- approuve l'inscription au budget des crédits correspondants,
- autorise le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 67 VOIX POUR, 1 ABSTENTION : Claude Sauvage (Forceville-en-Amiénois).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRÉSIDENT,

MICHEL WATELAIN



LA SECRÉTAIRE DE SEANCE,

JULIE BOXOËN



COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2023

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 20 février 2023

Liste des délibérations
publiée
le : 6 mars 2023

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 59
votants : 68

*L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept février à 18h30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants, d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Julie Boxoën, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilly, Nadine Haudiquet, Maxime Lajeunesse, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Courcelles-au-Bois, Émilie Begyn ; de Curlu, Patrick Senez ; de Dernancourt, Sylvain Lequeux ; d'Englebelmer, Émilie Bruge ; d'Étinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Frise, Michel Randjia ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Thièvres, Carine Jouy ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon à la Q. n° 1,

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune d'Authuille, Fabrice Colson par David Choquet ; de La Neuville-lès-Bray, Benoît Dubuisson par Yves Lefèvre,

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Shanaël Berton à Laurence Catherine, Laurie Clément à Julie Boxoën, Carole Vaquette-Touré à Cathy Ribeiro-Dhéret , Cathy Vimeux à Eric Dheilly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt à Agnès Lavaquerie de Beaumont-Hamel ; d'Harponville, Christophe Lemaitre à Franck Beauvarlet d'Étinehem-Méricourt ; de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood de Varennes-en-Croix ; de Maily-Maillet, Christelle Lefèvre à Émilie Bruge d'Englebelmer ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon à Jean-Christian Ruin de Buire-sur-l'Ancre de la Q. n° 2 à la Q. n° 18.

Q. n° 15 - RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL

Le comité social territorial (CST) est une instance consultative, composée de représentants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et de représentants du personnel élus en date du 8 décembre 2022. Instituée par l'article 4 de la loi n° 2019-828 de transformation de la fonction publique, cette nouvelle instance fusionne le comité technique (CT) et le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT). Les dispositions relatives aux attributions et au fonctionnement du CST entrent en vigueur le 1er janvier 2023.

Le règlement intérieur du CST proposé en annexe a pour objet de préciser les conditions de fonctionnement de l'instance.

C'est pourquoi,

Vu le Code Général de la Fonction Publique (art. L251-1 à L254-6),

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu l'avis favorable du CST réuni le 19 janvier 2023,

Vu l'avis favorable de la commission « finances, administration générale » réunie le 2 février 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte le règlement intérieur du CST tel qu'annexé.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRÉSIDENT,

MICHEL WATELAIN



LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE,

JULIE BOXOËN



COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2023

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 20 février 2023

Liste des délibérations
publiée
le : 6 mars 2023

MEMBRES
en exercice : 92
présents : 59
votants : 68

=====

*L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept février à 18h30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants, d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Julie Boxoën, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilly, Nadine Haudiquet, Maxime Lajeunesse, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Courcelles-au-Bois, Émilie Begyn ; de Curlu, Patrick Senez ; de Dernancourt, Sylvain Lequeux ; d'Englebelmer, Émilie Bruge ; d'Étinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Frise, Michel Randjia ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Thièvres, Carine Jouy ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon à la Q. n° 1,

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune d'Authuille, Fabrice Colson par David Choquet ; de La Neuville-lès-Bray, Benoît Dubuisson par Yves Lefèvre,

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Shanaël Berton à Laurence Catherine, Laurie Clément à Julie Boxoën, Carole Vaquette-Touré à Cathy Ribeiro-Dhéret, Cathy Vimeux à Eric Dheilly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt à Agnès Lavaquerie de Beaumont-Hamel ; d'Harponville, Christophe Lemaitre à Franck Beauvarlet d'Étinehem-Méricourt ; de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood de Varennes-en-Croix ; de Maily-Maillet, Christelle Lefèvre à Émilie Bruge d'Englebelmer ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon à Jean-Christian Ruin de Buire-sur-l'Ancre de la Q. n° 2 à la Q. n° 18.

Q. n° 16A - FONDS DE SOUTIEN LOCAL AUX COMMUNES – COURCELLES-AU-BOIS

Afin d'encourager et d'accompagner les communes dans la valorisation de leur territoire, la Communauté de communes du Pays du Coquelicot a mis en place un fonds de soutien local aux communes à hauteur de 680 000 € par an pendant 3 ans, par délibération du Conseil communautaire du 28 juin 2021.

La Communauté de communes peut ainsi verser pendant 3 ans aux communes qui la sollicitent, un fonds de concours selon les conditions d'éligibilité et de versement telles que définies dans le règlement en faveur du soutien local aux communes.

Dans ce cadre, la Communauté de communes a été sollicitée par la commune de COURCELLES-AU-BOIS pour le versement d'un fonds de concours concernant les travaux de mise aux normes de la mairie.

Le montant total de cette opération s'élève à 194 948,00 € HT.

Compte tenu des subventions escomptées par la commune de COURCELLES-AU-BOIS (146 210 €), le reste à charge pour la commune s'élève à 48 738 €. La commune de COURCELLES-AU-BOIS peut bénéficier d'un fonds de concours de 9 748,40 € plafonné à 9 207 € pour la réalisation de ces investissements.

Une convention approuvée par les organes délibérants des deux collectivités viendra fixer les modalités d'exécution.

Le fonds de soutien local aux communes s'inscrit dans le projet communautaire 2020-2026 adopté le 27 septembre 2021 :

Axe 4 – Gouverner ensemble, adapter l'organisation

Objectif 3 – Renforcer la solidarité communautaire

C'est pourquoi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1111-10 et L 5214-16V,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 28 juin 2021 approuvant le règlement du fonds de concours 2021-2022-2023 en faveur du soutien local aux communes du Pays du Coquelicot,

Vu le courrier de la commune de COURCELLES-AU-BOIS en date du 19 janvier 2023,

Vu l'avis favorable de la commission « finances, administration générale » en date du 2 février 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve le versement d'un fonds de concours maximum de 9 207 € à la commune de COURCELLES-AU-BOIS pour les travaux de mise aux normes de la mairie,
- approuve la convention fixant les modalités de versement du fonds de concours avec la commune de COURCELLES-AU-BOIS, telle qu'annexée,
- autorise le Président ou son représentant à signer ladite convention ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 65 VOIX POUR, 3 ABSTENTIONS : Jean-Christian Ruin (Buire-sur-l'Ancre), Émilie Begyn (Courcelles-au-Bois), Francis Bourguignon (Ville-sur-Ancre).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN



LA SECRETAIRE DE SEANCE,

JULIE BOXOËN



COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2023

- - - - -

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 20 février 2023

Liste des délibérations
publiée
le : 6 mars 2023

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 59
votants : 68

=====

*L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept février à 18h30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants, d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Julie Boxoën, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilly, Nadine Haudiquet, Maxime Lajeunesse, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Courcelles-au-Bois, Émilie Begyn ; de Curlu, Patrick Senez ; de Dernancourt, Sylvain Lequeux ; d'Englebelmer, Émilie Bruge ; d'Étinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Frise, Michel Randjia ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Thièvres, Carine Jouy ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon à la Q. n° 1,

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune d'Authuille, Fabrice Colson par David Choquet ; de La Neuville-lès-Bray, Benoît Dubuisson par Yves Lefèvre,

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Shanaël Berton à Laurence Catherine, Laurie Clément à Julie Boxoën, Carole Vaquette-Touré à Cathy Ribeiro-Dhéret, Cathy Vimeux à Eric Dheilly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt à Agnès Lavaquerie de Beaumont-Hamel ; d'Harponville, Christophe Lemaitre à Franck Beauvarlet d'Étinehem-Méricourt ; de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood de Varennes-en-Croix ; de Maily-Maillet, Christelle Lefèvre à Émilie Bruge d'Englebelmer ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon à Jean-Christian Ruin de Buire-sur-l'Ancre de la Q. n° 2 à la Q. n° 18.

Q. n° 16B - FONDS DE SOUTIEN LOCAL AUX COMMUNES – SUZANNE

Afin d'encourager et d'accompagner les communes dans la valorisation de leur territoire, la Communauté de communes du Pays du Coquelicot a mis en place un fonds de soutien local aux communes à hauteur de 680 000 € par an pendant 3 ans, par délibération du Conseil communautaire du 28 juin 2021.

La Communauté de communes peut ainsi verser pendant 3 ans aux communes qui la sollicitent, un fonds de concours selon les conditions d'éligibilité et de versement telles que définies dans le règlement en faveur du soutien local aux communes.

Dans ce cadre, la Communauté de communes a été sollicitée par la commune de SUZANNE pour le versement d'un fonds de concours concernant les travaux de modernisation de l'éclairage public en led. Le montant total de ces opérations s'élève à 55 851,00 € HT.

Compte tenu des subventions escomptées par la commune de SUZANNE (35 761 €), le reste à charge pour la commune s'élève à 20 090 €. La commune de SUZANNE peut bénéficier d'un fonds de concours de 8 919 € pour la réalisation de ces investissements.

Une convention approuvée par les organes délibérants des deux collectivités viendra fixer les modalités d'exécution.

Le fonds de soutien local aux communes s'inscrit dans le projet communautaire 2020-2026 adopté le 27 septembre 2021 :

Axe 4 – Gouverner ensemble, adapter l'organisation

Objectif 3 – Renforcer la solidarité communautaire

C'est pourquoi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1111-10 et L 5214-16V,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 28 juin 2021 approuvant le règlement du fonds de concours 2021-2022-2023 en faveur du soutien local aux communes du Pays du Coquelicot,

Vu le courrier de la commune de SUZANNE en date du 23 janvier 2023,

Vu l'avis favorable de la commission « finances, administration générale » en date du 2 février 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve le versement d'un fonds de concours maximum de 8 919 € à la commune de SUZANNE pour les travaux de modernisation de l'éclairage public en led,
- approuve la convention fixant les modalités de versement du fonds de concours avec la commune de SUZANNE, telle qu'annexée,
- autorise le Président ou son représentant à signer ladite convention ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 66 VOIX POUR, 2 ABSTENTIONS : Jean-Christian Ruin (Buire-sur-l'Ancre), Francis Bourguignon (Ville-sur-Ancre).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN



LA SECRETAIRE DE SEANCE,

JULIE BOXOËN



COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2023

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 20 février 2023

Liste des délibérations
publiée
le : 6 mars 2023

MEMBRES
en exercice : 92
présents : 59
votants : 68
=====

*L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept février à 18h30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants, d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Julie Boxoën, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilly, Nadine Haudiquet, Maxime Lajeunesse, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Courcelles-au-Bois, Émilie Begyn ; de Curlu, Patrick Senez ; de Dernancourt, Sylvain Lequeux ; d'Englebelmer, Émilie Bruge ; d'Étinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Frise, Michel Randjia ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Thièvres, Carine Jouy ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon à la Q. n° 1,

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune d'Authuille, Fabrice Colson par David Choquet ; de La Neuville-lès-Bray, Benoît Dubuisson par Yves Lefèvre,

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Shanaël Berton à Laurence Catherine, Laurie Clément à Julie Boxoën, Carole Vaquette-Touré à Cathy Ribeiro-Dhéret, Cathy Vimeux à Eric Dheilly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt à Agnès Lavaquerie de Beaumont-Hamel ; d'Harponville, Christophe Lemaitre à Franck Beauvarlet d'Étinehem-Méricourt ; de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood de Varennes-en-Croix ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre à Émilie Bruge d'Englebelmer ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon à Jean-Christian Ruin de Buire-sur-l'Ancre de la Q. n° 2 à la Q. n° 18.

Q. n° 16C - FONDS DE SOUTIEN LOCAL AUX COMMUNES – THIEVRES

Afin d'encourager et d'accompagner les communes dans la valorisation de leur territoire, la Communauté de communes du Pays du Coquelicot a mis en place un fonds de soutien local aux communes à hauteur de 680 000 € par an pendant 3 ans, par délibération du Conseil communautaire du 28 juin 2021.

La Communauté de communes peut ainsi verser pendant 3 ans aux communes qui la sollicitent, un fonds de concours selon les conditions d'éligibilité et de versement telles que définies dans le règlement en faveur du soutien local aux communes.

Dans ce cadre, la Communauté de communes a été sollicitée par la commune de THIEVRES pour le versement d'un fonds de concours concernant les travaux de rénovation des trottoirs et de la voirie communale « Chemin de Cocagne ».

Le montant total de ces opérations s'élève à 74 739,00 € HT.

Compte tenu des subventions escomptées par la commune de THIEVRES (9 788 €), le reste à charge pour la commune s'élève à 64 951 €. La commune de THIEVRES peut bénéficier d'un fonds de concours de 32 475,50 € plafonné à 7 968 € pour la réalisation de ces investissements.

Une convention approuvée par les organes délibérants des deux collectivités viendra fixer les modalités d'exécution.

Le fonds de soutien local aux communes s'inscrit dans le projet communautaire 2020-2026 adopté le 27 septembre 2021 :

Axe 4 – Gouverner ensemble, adapter l'organisation

Objectif 3 – Renforcer la solidarité communautaire

C'est pourquoi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1111-10 et L 5214-16V,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 28 juin 2021 approuvant le règlement du fonds de concours 2021-2022-2023 en faveur du soutien local aux communes du Pays du Coquelicot,

Vu le courrier de la commune de THIEVRES en date du 28 novembre 2022,

Vu l'avis favorable de la commission « finances, administration générale » en date du 2 février 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve le versement d'un fonds de concours maximum de 7 968 € à la commune de THIEVRES pour les travaux de rénovation des trottoirs et de la voirie communale « Chemin de Cocagne »,
- approuve la convention fixant les modalités de versement du fonds de concours avec la commune de THIEVRES, telle qu'annexée,
- autorise le Président ou son représentant à signer ladite convention ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 66 VOIX POUR, 2 ABSTENTIONS : Jean-Christian Ruin (Buire-sur-l'Ancre), Francis Bourguignon (Ville-sur-Ancre).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN



LA SECRETAIRE DE SEANCE,

JULIE BOXOËN



COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2023

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 20 février 2023

Liste des délibérations
publiée
le : 6 mars 2023

M E M B R E S
en exercice : 92
présents : 59
votants : 68
=====

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept février à 18h30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.**

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants, d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Julie Boxoën, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilly, Nadine Haudiquet, Maxime Lajeunesse, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Courcelles-au-Bois, Émilie Begyn ; de Curlu, Patrick Senez ; de Dernancourt, Sylvain Lequeux ; d'Englebelmer, Émilie Bruge ; d'Étinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Frise, Michel Randjia ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Thièvres, Carine Jouy ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon à la Q. n° 1,

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune d'Authuille, Fabrice Colson par David Choquet ; de La Neuville-lès-Bray, Benoît Dubuisson par Yves Lefèvre,

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Shanaël Berton à Laurence Catherine, Laurie Clément à Julie Boxoën, Carole Vaquette-Touré à Cathy Ribeiro-Dhéret, Cathy Vimeux à Eric Dheilly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt à Agnès Lavaquerie de Beaumont-Hamel ; d'Harponville, Christophe Lemaitre à Franck Beauvarlet d'Étinehem-Méricourt ; de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood de Varennes-en-Croix ; de Maily-Maillet, Christelle Lefèvre à Émilie Bruge d'Englebelmer ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon à Jean-Christian Ruin de Buire-sur-l'Ancre de la Q. n° 2 à la Q. n° 18.

Q. n° 17 - PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES

Dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, la constitution des provisions pour les créances douteuses constitue une dépense obligatoire au vu de la réglementation.

Lorsque le recouvrement des restes à recouvrer est compromis, malgré les diligences faites par le comptable public, une provision doit être constituée par délibération, à hauteur du risque d'irrécouvrabilité estimé à partir des éléments communiqués par le comptable public.

Dès lors qu'il existe, pour une créance donnée, des indices de difficultés de recouvrement (comptenu notamment de la situation financière du débiteur) ou d'une contestation sérieuse, la créance doit être considérée comme douteuse.

Il faut alors constater une provision car la valeur des titres de recettes pris en charge dans la comptabilité est supérieure à celle attendue. L'identification et la valorisation du risque impliquent un travail concerté entre l'ordonnateur et la comptable. L'objectif est d'aboutir à une évaluation, la plus précise possible, du montant de la provision des créances du fait de leur irrécouvrabilité.

En théorie, il convient d'analyser le risque débiteur par débiteur, créance par créance.

Cependant, en pratique lorsque la volumétrie des restes à recouvrer est importante, la collectivité peut retenir une méthode statistique. Ainsi, deux types de calcul sont possibles pour déterminer les dotations aux provisions des créances douteuses :

1) Une méthode prenant en compte l'analyse par strate de l'état des restes à recouvrer. Elle permet d'identifier et d'analyser individuellement les créances qui, prises une à une, représentent les plus forts montants et qui, prises globalement, atteignent un pourcentage jugé significatif du montant total des créances de la commune.

2) Une méthode prenant en compte l'ancienneté de la créance comme premier indice des difficultés pouvant affecter le recouvrement d'une créance. Des taux forfaitaires de dépréciation seront alors appliqués comme suit :

Année de la créance	Taux de dépréciation
N	0 %
N-1	25 %
N-2	50 %
N-3	75 %
Exercices antérieurs	100 %

Cette deuxième méthode est à la fois plus simple et plus efficace. En effet, dès lors que les créances non recouvrées ont fait l'objet d'une procédure de contentieux par le comptable public sans résultat probant, les chances de régulariser s'amenuisent et le risque d'irrécouvrabilité s'accroît avec le temps.

Procéder à des provisions avec une dépréciation calculée selon l'ancienneté des créances permet une comptabilisation progressive.

Il est donc proposé au Conseil communautaire de retenir la seconde méthode.

C'est pourquoi,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article R2321-2,
Vu le décret n° 2005-1661 du 27 décembre 2005 modifiant le CGCT (partie réglementaire) relatif aux règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés,

Vu les instructions budgétaires et comptables M57 et M49,

Vu l'avis favorable de la commission « finances, administration générale » en date du 2 février 2023,
Considérant qu'il est nécessaire d'opter, pour l'exercice en cours et ceux à venir, pour une méthode de calcul des dotations aux provisions des créances douteuses, applicable à l'ensemble des budgets (principal et annexes),

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- adopte, pour le calcul des dotations aux provisions des créances douteuses, à compter de l'exercice 2023 et pour l'ensemble des budgets (principal et annexes), la méthode prenant en compte l'ancienneté de la créance comme suit :

Année de la créance	Taux de dépréciation
N	0 %
N-1	25 %
N-2	50 %
N-3	75 %
Exercices antérieurs	100 %

- décide d'inscrire les crédits correspondants chaque année à l'article 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants »,
- autorise le Président à effectuer les écritures correspondantes au budget et à signer toutes pièces relatives à cette délibération.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 66 VOIX POUR, 2 ABSTENTIONS : Jean-Christian Ruin (Buire-sur-l'Ancre), Francis Bourguignon (Ville-sur-Ancre).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRÉSIDENT,

MICHEL WATELAIN



LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE,

JULIE BOXOËN



Envoyé en préfecture le 03/03/2023

Reçu en préfecture le 03/03/2023

Publié le



ID : 080-248000747-20230303-27022023_DEL_19-DE

COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2023

Département
de la Somme

Date de la convocation
le : 20 février 2023

Liste des délibérations
publiée
le : 6 mars 2023

MEMBRES
en exercice : 92
présents : 59
votants : 68

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept février à 18h30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel WATELAIN, Président.

Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants, d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Julie Boxoën, Virginie Caron-Decroix, Laurence Catherine, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Fabien Dachicourt, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilly, Nadine Haudiquet, Maxime Lajeunesse, Thomas Masson, Cathy Ribeiro-Dhéret ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Aveluy, Christophe Buisset ; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Jean-Pierre Carnat, Peggy Wargnier ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Courcelles-au-Bois, Émilie Begyn ; de Curlu, Patrick Senez ; de Dernancourt, Sylvain Lequeux ; d'Englebelmer, Émilie Bruge ; d'Étinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Frise, Michel Randjia ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Marieux, Hervé Bayard ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier, Claudine Houdart ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Puchevillers, Pascal Dekydtspotter ; de Pys, Vincent Philippe ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Thièvres, Carine Jouy ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon à la Q. n° 1,

Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune d'Authuille, Fabrice Colson par David Choquet ; de La Neuville-lès-Bray, Benoît Dubuisson par Yves Lefèvre,

Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Shanaël Berton à Laurence Catherine, Laurie Clément à Julie Boxoën, Carole Vaquette-Touré à Cathy Ribeiro-Dhéret, Cathy Vimeux à Eric Dheilly ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt à Agnès Lavaquerie de Beaumont-Hamel ; d'Harponville, Christophe Lemaitre à Franck Beauvarlet d'Étinehem-Méricourt ; de Léalvillers, Véronique Cozette à Sylvie Brood de Varennes-en-Croix ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre à Émilie Bruge d'Englebelmer ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon à Jean-Christian Ruin de Buire-sur-l'Ancre de la Q. n° 2 à la Q. n° 18.

Q. n° 18 - BUDGET PARCS D'ACTIVITÉS - DÉSAFFECTATION DU COMPTE 1068

La Communauté de communes du Pays du Coquelicot procède chaque année à l'affectation du résultat pour chacun de ses budgets.

En accord avec le Service de Gestion Comptable, l'affectation est définie selon les résultats de l'exercice comptable et donc selon l'activité de la collectivité.

Ces dernières années, le budget « Parcs d'activités » s'est vu affecter des montants au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés ». Or, la procédure d'affectation du résultat excédentaire de fonctionnement au besoin de financement de la section d'investissement, générant une recette budgétaire définitive au compte 1068 n'est pas appropriée pour les opérations d'aménagement de zones individualisées dans un budget annexe impliquant les principes d'une comptabilité de stocks.

Dans ces conditions, en présence d'une telle opération, il convient de reprendre les sommes affectées au compte 1068 par l'opération d'ordre budgétaire suivante ; débit au compte 1068 (chapitre 040) et crédit au compte 7785 « Excédents d'investissement transférés au compte de résultat » (chapitre 042).

C'est pourquoi,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment les articles L 1612-12 et L 2311-5,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant sur la comptabilité publique,

Considérant qu'il convient de reprendre les sommes affectées au compte 1068 par une opération d'ordre budgétaire,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- décide de désaffecter les montants au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » du budget annexe « Parcs d'activités »,
- autorise le Président à effectuer les écritures correspondantes et à signer toutes les pièces relatives à cette délibération.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRÉSIDENT,

MICHEL WATELAIN



LA SECRÉTAIRE DE SEANCE,

JULIE BOXOËN

